

Maison de Retraite Protestante DETHEL

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes reconnu d'utilité publique. A ce titre une cotisation annuelle de 25 € est demandée à l'entrée afin que l'association puisse poursuivre les buts qu'elle s'est fixés qui consistent à donner à la maison de retraite les moyens d'action en faveur des personnes âgées.

Une présentation de l'établissement sur support numérique peut vous être envoyée par mail ou être visionnée à l'accueil de l'établissement.

Nous proposons des chambres individuelles dont 5 communicantes équipées d'une ligne téléphonique privative avec prise RJ45, d'une prise télévision et d'un appel malade.

Nos prix comprennent un **tarif hébergement** qui comprend le logement, la pension complète, la fourniture du linge de maison et de toilette et un **tarif dépendance** pour la prise en charge de l'aide à l'accomplissement des actes de la vie courante en cas de perte d'autonomie. Les frais annexes sont facturés directement par les prestataires. En fonction du domicile de secours, l'ADPA (Allocation Dépendance Personnalisée Autonomie) est versée directement à l'établissement.

Si le linge est entretenu par la famille, celui-ci doit être marqué au nom du résident à l'aide de bandes tissées. Si ce service est assuré par notre blanchisseur il sera facturé au forfait et le marquage sera effectué par lui-même.

L'établissement accueille 80 résidents et est habilité à l'Aide Sociale (aide destinée aux résidents dont les revenus ne suffisent pas à assurer les frais d'hébergement).

Vous pouvez également bénéficier d'une allocation logement par la Caisse d'Allocation Familiale. Le dossier est à retirer au bureau de la résidence.

L'administration fiscale prévoit une réduction d'impôts pour les dépenses afférentes aux frais d'hébergement et de dépendance. L'établissement vous fournira en fin d'année une attestation de ces dépenses à joindre à votre déclaration annuelle.

Une caution égale à 30 jours d'hébergement est demandée à l'entrée et restituée en fin de séjour après déduction des frais restant.

Les soins sont assurés par une équipe permanente de médecins, infirmières, aides-soignantes, agents hospitaliers, psychologue, psychomotricienne, aide-médoco-psychologique.

Un coiffeur est à votre disposition deux jours par semaine ainsi qu'un pédicure, sur rendez-vous.

Vous pouvez également, toujours si vous le désirez, participer aux loisirs proposés par notre animatrice : lecture, jeux, travaux manuels, vidéo, spectacles, sorties, gymnastique douce...

Une messe catholique est célébrée une fois par mois et un culte protestant tous les quinze jours.

En fonction de l'autonomie, les repas sont pris au salon d'étage ou en chambre. Ces repas sont préparés sur place par l'équipe cuisine, personnel de la société Sodexo.

L'inscription sur notre liste d'attente se fait à l'aide du dossier administratif et médical ci-joint.

Vous trouverez en annexe la procédure d'admission et le règlement de fonctionnement.

Vous pouvez accéder à notre établissement en voiture, un parking est à votre disposition, en bus (ligne C24 ou 73 arrêt Rond Point d'Alaï, ligne 73 arrêt Tassin Deperet) ou en train (arrêt Tassin Le Bourg).

En espérant avoir répondu au mieux à vos questions et dans l'attente de vous rencontrer, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos salutations dévouées.

Guillaume VADET
Directeur de l'établissement